

**PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION
2011 – 2014
DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Entre :

L'Etat, représenté par la Préfecture de la région Pays de la Loire dont le siège est situé 6, quai Ceineray 44000 NANTES, et par le Préfet de la Loire-Atlantique, Monsieur Jean DAUBIGNY,

Ci-après dénommée « l'Etat »

et

La Région Pays de la Loire, dont le siège est situé 1, rue Loire 44966 NANTES, représentée par son Président, Monsieur Jacques AUXIETTE,

Ci-après dénommée « la Région »,

et

La Communauté d'agglomération Nantes Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège est 2 Cours du Champs de Mars 44923 NANTES, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, habilité à signer le présent plan par délibération n° en date du 2011,

Ci-après dénommée « Nantes Métropole »,

et

La Commune de Nantes dont le siège est situé 2, rue de l'Hôtel de Ville 44094 NANTES, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, habilité à signer le présent plan par délibération n° en date du 2011,

Ci-après dénommée « Ville de Nantes »,

Il a été exposé ce qui suit :

Article 1 – Objet du plan

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale, décidée par le Président de la République en 2008, et la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) au Ministère de la défense se traduisent par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées.

Le département de la Loire-Atlantique et principalement Nantes, est particulièrement touché et connaît de nombreux mouvements sur la période 2010-2014.

Pour l'armée de terre, il s'agit de mettre fin à la dispersion excessive du stationnement en regroupant des organismes sur des bases de défense (BDD) afin de pouvoir réaliser des gains sur les fonctions de soutien local par mutualisation des moyens qui y sont consacrés. Le nombre d'états-majors de forces (EMF), ainsi que de bataillons de soutien qui leurs sont associés sont réduits de quatre à deux. Dans ce cadre, l'EMF 2 et son bataillon de soutien, le 22^e bataillon d'infanterie de marine (22^{ème} BIMA), ont été dissous le 30 juin 2010.

Sauf à engendrer des coûts prohibitifs en matière de soutien local, les dissolutions de l'EMF 2 et du 22^e BIMA s'accompagnent du transfert de l'état-major de la 9^e brigade légère blindée (9^{ème} BLBMA). Il est installé à Poitiers depuis l'été 2010, où, adossé à un régiment de sa brigade (régiment d'infanterie-chars de marine), il peut être soutenu à moindre coût.

Le transfert du centre du service national (CSN) de Nantes à Angers le 1^{er} juillet 2010, participe aux regroupements opérés par le ministère de la défense en vue d'optimiser les fonctions de soutien général. Ce transfert est lié aux mesures de l'armée de terre qui se traduisent par l'abandon de la garnison de Nantes. A Angers, le CSN bénéficie du soutien mutualisé de la base de défense créée dans cette ville.

La baisse des activités constante de la direction interdépartementale aux anciens combattants (DIAC) liée à la démographie des bénéficiaires des prestations de ce service conduit, dans le cadre de la RGPP, à une réorganisation visant notamment la création d'un guichet unique de proximité sous responsabilité de l'office national des anciens combattants (ONAC). A ce titre la DIAC basée à Nantes est dissoute depuis le 1^{er} juillet 2010.

Enfin dans ce cadre, d'autres organismes verront leur effectif diminuer. C'est le cas par exemple de l'antenne nantaise du service parisien de soutien à l'administration centrale (SPAC) qui voit ses effectifs baisser sur la période 2011-2014.

Ces mesures conduisent le ministère de la défense à libérer et céder plusieurs emprises : 30 hectares sont ainsi rendus disponibles en zone urbaine par le Ministère de la Défense et plusieurs immeubles seront vendus en l'état :

- Le quartier Mellinet
- Une partie du quartier Richemont
- Les docks de Mitrie sud
- Le dépôt d'essence de Couëron
- L'Hôtel du XI^{ème} Corps d'armée, place Foch
- La caserne Visitation-Bedeau, rue Gambetta
- Le Pavillon Desgrées du Lou, rue Gambetta
- L'Hôtel du Commandement maritime de Nantes St-Nazaire situé place Mellinet
- L'immeuble DGA situé avenue du Bâtonnier Guinaudeau

Sur un plan économique et urbain, l'impact de ces réorganisations est en pratique limité. En effet, à l'exception de Couëron, les emprises libérées, favorablement situées en zone urbaine, seront

rapidement cédées ou réoccupées par de nouveaux utilisateurs garantissant ainsi un nouvel avenir par le développement de nouvelles activités. Il n'y a donc pas de risque de création de friches urbaines.

Sur un plan social, les effectifs civils concernés par la réorganisation sont dans leur majorité réemployés et les personnels militaires demeurent résidents de la Loire Atlantique. L'impact social est de ce fait également limité.

L'impact fiscal, enfin, est négligeable, les emprises militaires n'étant assujetties à aucun impôt.

Bien que l'impact de cette restructuration soit en pratique limité, le Ministère de la Défense souhaite néanmoins contribuer au développement économique du territoire en cofinçant des actions créatrices d'emplois dans le cadre du dispositif national établi, afin d'accompagner les territoires impactés par les restructurations militaires.

Article 2 – Objectifs retenus

Les parties signataires se fixent l'objectif de création d'au minimum 425 emplois directs sur la période 2011 – 2014 sur le département de la Loire-Atlantique. Ce nombre minimum correspond au double du nombre de suppressions de poste occupé par du personnel civil sur la garnison de Nantes début 2009. A noter que l'effectif total du ministère de la défense ayant quitté Nantes en 2010 est de l'ordre de 800 personnes.

Article 3 – Périmètre retenu

Les actions retenues dans le présent plan de redynamisation concerneront le territoire départemental de la Loire-Atlantique et plus particulièrement les communautés d'agglomération ou les communes qui adhèrent directement ou indirectement au dispositif.

Article 4 – Durée

Le présent plan de redynamisation prendra effet à compter de la date de signature pour une période de 36 mois, reconductible une fois par avenant portant sur 24 mois supplémentaires au maximum.

Article 5 – Actions de revitalisation

Les actions de revitalisation retenues dans le présent plan de redynamisation s'inscrivent selon trois axes de développement :

- préparer la reconversion des sites militaires délaissés en effectuant les pré-études d'urbanisation du quartier Mellinet et des docks de Mitrie Sud ;
- conforter les domaines d'excellence du département de la Loire-Atlantique en :
 - favorisant la formation aux métiers et techniques liés à la bioproduction
 - aidant le tissu des PME-PMI du bassin de Nantes-St-Nazaire dans leur développement
- faire émerger un pôle d'excellence européen sur les industries créatives et culturelles, orienté sur les modes de vie et l'éco-conception/éco-design.

Article 6 – Contributions financières

Le présent plan local de redynamisation est conclu pour un montant total de 4 593 000 euros.

La contribution financière de l'Etat au titre des restructurations de défense est de 1 500 000 euros (1 000 000 € de FRED et 500 000 € de FNADT « défense ») sur une durée de 3 ans.

Le total des contributions apportées au PLR par les collectivités territoriales et par les différents partenaires est fixé dans le tableau financier prévisionnel joint au présent document.

Article 7 – Comité de pilotage

Un Comité de pilotage est constitué sous la présidence du Préfet de la Loire-Atlantique. Son rôle est de :

- valider les opérations retenues au présent plan local de redynamisation ;
- assurer le suivi du déroulement du présent plan local de redynamisation ;
- évaluer les mesures prévues au présent plan local de redynamisation.

Il se réunira autant que nécessaire et au minimum une fois par an.

Les décisions du Comité de pilotage seront prises à la majorité relative par vote à main levée des participants effectivement présents aux réunions du Comité de pilotage. En cas d'égalité, la voix du Président du Comité de pilotage compte double. En cas d'absence aux réunions du Comité de pilotage, il n'y a pas de procédure de procuration.

Le Comité de pilotage est composé des personnalités suivantes :

- le Préfet de la Loire-Atlantique ou son représentant
- le Directeur régional des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique ou son représentant
- le Délégué militaire départemental de la Loire-Atlantique ou son représentant
- le Président de la région Pays de la Loire ou son représentant
- le Président du Conseil général de la Loire-Atlantique ou son représentant
- le Président de Nantes Métropole ou son représentant
- un représentant de la DATAR
- le Délégué régional aux restructurations de défense ou son représentant
- d'un représentant de chacun des autres organismes publics, associatifs ou privés signataires et contributeurs financiers du présent plan local de redynamisation

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre toutes personnes qualifiées en tant que de besoin. Cependant, ces personnes n'ont pas de droit de vote.

Le Comité de pilotage pourra créer autant de groupes de suivi particulier du déroulement des actions retenues au présent plan qu'il juge nécessaire.

Au terme de chaque année d'application du présent plan, l'opportunité de réorientation des actions retenues et des moyens financiers disponibles sera examinée par le Comité de pilotage.

L'évaluation de la mise en œuvre du présent plan sera effectuée une fois par an par le Comité de pilotage, en fonction des indicateurs de suivi retenus dans le programme de gestion PRESAGE-PATRA, en s'attachant plus particulièrement au :

- suivi des opérations développées
- nombre d'emplois créés sur le périmètre et en lien avec le présent plan
- nombre d'entreprises créées ou développées en lien avec le présent plan

Article 8 – Validation des dossiers et mise en œuvre des opérations

Chaque projet, en lien avec une des fiches actions jointes au présent document, fait l'objet d'un dossier d'opération. Ce dossier doit être déposé par le maître d'ouvrage désigné sur chacune des fiches actions auprès de la Préfecture de la région Pays-de-la-Loire (délégation aux restructurations de défense).

La délégation aux restructurations de défense se charge de l'instruction du dossier. Pour ce faire, elle peut recourir à tout organisme public, associatif ou privé.

Une fois instruit, chaque dossier d'opération est présenté pour validation au Comité de pilotage.

Cette validation peut se dérouler par vote des membres présents lors d'une réunion du Comité de pilotage selon les modalités définies à l'article 7 ou par une consultation « courrier » auprès de chacun des membres du Comité de pilotage (les courriers sont envoyés par le Préfet de région aux différents membres du Comité de pilotage et la décision est prise après dépouillement des réponses, à la majorité relative. En cas d'égalité, la position du Président du Comité de pilotage compte double).

Une fois validée par le Comité de pilotage, l'opération fait l'objet d'une convention particulière de mise en œuvre entre l'Etat et le maître d'ouvrage désigné par la fiche action.

Article 9. Publicité :

5.1. Toute publicité, communication ou information concernant ce projet devra mentionner le soutien financier de l'Etat – crédits du FRED (Fonds pour les restructurations de la défense). Cette mention devra être indiquée sous une forme arrêtée en commun accord avec le DRRD dans les actions liées à cette convention.

I. DIAGNOSTIC

Traversé par l'estuaire de la Loire, le département de la Loire-Atlantique bénéficie d'une excellente desserte routière aussi bien sur l'axe Nord-Sud (route 2 x 2 voies vers Rennes, autoroute A83 vers La Roche sur Yon (Vendée), Niort (Deux-Sèvres) et connexion à l'autoroute A10 Paris – Bordeaux) que sur l'axe Est-Ouest (route 2 x 2 voies vers St-Nazaire et le Sud Bretagne, autoroute A11 vers Angers (Maine et Loire), Le Mans (Sarthe) et Paris). Le département profite d'un très bon réseau ferré avec des liaisons TGV directes avec la majeure partie des villes françaises reliées ou des liaisons TER avec les principales villes du département ou de la région. En outre la liaison LGV programmée en 2014 permettra de raccourcir le trajet Paris-Nantes d'une dizaine de minutes. Le département possède aussi d'un aéroport international Nantes-Atlantique dont l'activité est en pleine croissance qui sera déplacé à Notre Dame des Landes à l'horizon 2016. Enfin, le département dispose du port de commerce de Nantes – Saint-Nazaire, 4^{ème} port français (34,5 millions de tonnes de marchandises dont 77% d'hydrocarbures, de deux des principaux ports de pêche nationaux (La Turballe et Le Croizic) et d'une quinzaine de ports de plaisance.

A. Démographie

Avec plus de 1 290 000 habitants en 2008, le département de la Loire-Atlantique est le plus peuplé de la région avec presque la moitié de sa population au sein de Nantes Métropole. Durant les années 1990, le département a gagné plus de 82 000 habitants, et de 1999 à 2006, la population a augmenté de presque 100 000 habitants.

Avec 290 000 habitants, la ville de Nantes est la sixième ville de France la plus peuplée et la première ville du Grand Ouest avec une proportion de jeunes supérieure à la moyenne nationale.

B. Recherche et innovation

Avec 51 000 étudiants dont 34 000 à l'université, la Loire-Atlantique est un pôle d'enseignement supérieur majeur.

Ses centres de recherche sont sur les domaines suivants :

- santé ;
- agroalimentaire ;
- matériaux et mécanique ;
- sciences et technologies de l'information et des communications ;

et le département dispose de grands équipements, notamment dans le domaine de la recherche thérapeutique (cyclotron ARRONAX)

Le département participe à quatre pôles de compétitivité :

- EMC2 dans le domaine des matériaux métalliques et composites dont le siège est à Nantes
- Atlanpole Biothérapies dont le siège est à Nantes
- Images et réseaux (siège à Rennes et présent sur les régions Pays de Loire et Bretagne)
- Id4car dans le domaine des véhicules dont le siège est à Nantes

C. Economie

Historiquement, le développement du département se concentre autour de deux domaines d'activité :

- le commerce et la construction navale autour du port de Saint Nazaire ;
- l'industrie agroalimentaire.

Le secteur agricole tient encore une place importante dans l'économie du territoire, notamment dans le secteur maraîcher (mâche et muguet) et le vignoble. Cette activité est complétée par la pêche et la conchyliculture (en décembre 2009, on recensait 179 bateaux de pêche en activité). On peut noter qu'avec 15 000 tonnes à 20 000 tonnes de production annuelle, le sel constitue une activité économique dynamique.

L'activité économique de la Loire-Atlantique s'est très fortement développée, notamment à travers l'expansion de filières d'excellences et en particulier avec l'essor des Technologies de l'Information et des Communications (4 200 sociétés, 47 000 emplois, 600 chercheurs dans les Pays de la Loire – Source Nantes Métropole). Le taux de tertiarisation s'est fortement accru et devient la caractéristique dominante du tissu industriel local.

Cependant d'autres filières méritent une attention particulière, parmi lesquelles trois sont jugées stratégiques :

- La filière industrielle : le tissu fragilisé des PME-PMI et les pertes d'emplois liées aux réductions d'effectifs de grands groupes industriels (Trelleborg, Goss, Manitou, STX...) sont préoccupants. La préservation et le développement des emplois industriels est une priorité qu'il convient d'accompagner par des actions structurantes, défensives et offensives : aides à l'investissement, à la formation et à la recherche.
- La culture : Nantes a multiplié les initiatives événementielles et culturelles depuis une vingtaine d'année ce qui a accru sa notoriété et permis l'éclosion de multiples associations et institutions au service de ce qui devient en pratique un secteur d'activité à part entière. L'enjeu est aujourd'hui de parvenir à capitaliser sur ces acquis d'image et de notoriété et de transformer ce patrimoine en économie créatrice d'emplois, les « industries créatives », qui regroupent toutes les activités liées (audiovisuel, médias, design...).
- Les filières émergentes : dans la lignée de la structuration de la filière composites, les bioproductions sont aujourd'hui à l'honneur dans la métropole nantaise et représentent un secteur émergent qu'il est important de soutenir en tant qu'activité du futur dont on attend un relais de croissance aux activités plus traditionnelles existantes.

- Synthèse

Il est possible de synthétiser ce diagnostic sous la forme du tableau suivant :

Forces	Faiblesses
<p>Croissance démographique et jeunesse de la population</p> <p>Infrastructures de communication</p> <p>Géographie et patrimoine culturel</p> <p>Universités et recherche</p> <p>4 Pôles de compétitivité</p> <p>Tissu économique très varié</p> <p>Coopération Nantes/Rennes</p> <p>Industrie agroalimentaire</p> <p>Place prépondérante dans la recherche thérapeutique et les biothérapies</p> <p>IRT Jules Vernes</p> <p>Forte diversité des activités culturelles</p> <p>Des équipements commerciaux et de services de proximité de qualité qui favorisent l'attractivité des territoires</p>	<p>Position excentrée avec le centre économique européen</p> <p>Déficit en chambres d'hôtels et résidences de tourisme</p> <p>Axe ferroviaire Bordeaux et Rennes moins performants que l'axe Nantes-Paris</p> <p>Ressources énergétiques limitées : forte dépendance énergétique et faible part des énergies renouvelables</p> <p>Gaz à effet de serre dans l'agriculture et le transport</p> <p>Avant la crise, la région connaissait une pénurie de main d'œuvre qualifiée dans l'industrie</p> <p>Sur-spécialisation de certains bassins et concentration géographique de certaines activités industrielles (navale, automobile, habillement-cuir)</p>
Opportunités	Menaces
<p>Arrivée de la LGV en 2014</p> <p>Conséquences non négligeables du Grenelle de l'Environnement sur le bâti neuf et ancien et, donc sur le marché de l'immobilier</p> <p>Développement des activités créatives</p> <p>La façade maritime favorise le développement d'activités variées (tourisme, navale et nautisme, pêche et aquaculture, activités d'échanges liées au port de commerce Nantes Saint-Nazaire...)</p> <p>Des équipements commerciaux et de services de proximité de qualité qui favorisent l'attractivité des territoires</p> <p>La crise instaure un climat favorable au travail en réseau, aux regroupements d'entreprises avec un tissu dense de PME et TPE performantes et bien réparties sur le territoire</p> <p>Des opportunités sur des thématiques innovantes nouvelles : tourisme vert, nucléaire, éco-technologies...</p> <p>L'offshore éolien, avec une situation idéale pour le port de Saint-Nazaire</p> <p>Développement de domaines d'activités porteur comme le bois, le matériau composite, les énergies renouvelables ...</p> <p>Arrivée de « rang 1 » aéronautique</p>	<p>Crises du secteur TIC, de la construction navale</p> <p>Délocalisation dans le domaine de l'informatique et des télécommunications</p> <p>Frilosité des financements sur les secteurs exposés</p> <p>Des grandes entreprises qui s'engagent dans un mouvement de délocalisation de leurs centres d'innovation</p> <p>La montée en gamme sur l'innovation - notamment technologique - des pays à bas coût de main d'œuvre</p> <p>Des industries de main d'œuvre en profonde évolution (mode, ameublement,...)</p> <p>La filière automobile de l'Ouest est en mutation</p> <p>40% des entreprises rattachées à la branche UIMM, sont passées en dessous de leur point mort et 40% craignent pour leur survie</p> <p>Des incertitudes liées à la réforme de la politique agricole commune</p>

II. AXES DE DEVELOPPEMENT

A l'examen du diagnostic, il est retenu de conforter les domaines d'excellence émergeant du département pour les conforter notamment sur le secteur des biotechnologies ou sur celui des industries créatives. Par ailleurs, il est retenu de soutenir les PME-PMI sur l'axe Nantes - Saint-Nazaire dans leurs projets de développement (diversification, modernisation, innovation, marketing, exportation, ...).

Par ailleurs, ce PLR doit permettre de mener les actions préalables à la reconversion en nouveau quartier urbain du quartier Mellinet et des docks de Mitrie Sud.

A. Reconversion du quartier Mellinet et des docks de Mitrie Sud (action décidée en avance de phase du présent PLR par le Comité technique interministériel du 14/04/2010)

Le quartier Mellinet à Nantes, libéré au 1^{er} juillet 2010 par le ministère de la défense, est une emprise d'environ 14 ha. Incérée dans un environnement urbain dense, la vocation naturelle de cette emprise est de devenir à terme un nouveau quartier de Ville. Hormis l'île de Nantes (350 ha), la libération d'une telle superficie au cœur de l'agglomération nantaise n'aura pas d'équivalent à moyen terme.

A l'issue d'une première phase de l'étude, la Ville sera en mesure de proposer un schéma de pré-urbanisation de cette emprise, définissant notamment les aménagements nécessaires, les objectifs en matière de logements et de services de proximité. Les négociations entre l'Etat et la collectivité territoriale au sujet de la cession du site pourront alors démarrer.

B. CEFBIOP : Centre européen de formation à la bioproduction

En 2007, des industriels du pôle dans le domaine des biotechnologies ont fait le constat d'une difficulté à recruter du personnel qualifié en bioproduction en particulier maîtrisant l'environnement soumis aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Ces industriels se voient dans ce contexte, contraints à recruter chez leurs concurrents, alternativement, à convertir des techniciens d'autres secteurs (agroalimentaire par exemple) à la bioproduction. Cette dernière solution nécessite un effort de formation interne considérable, retardant le moment où ce personnel est opérationnel.

Compte tenu de l'intérêt partagé des acteurs du pôle pour mettre en place une formation dédiée à la bioproduction, une décision du Conseil d'Administration est prise de façon à débiter une étude de faisabilité sur ce thème.

L'étude de faisabilité du projet au sein du pôle a été largement encouragée par les recommandations du Leem (Les Entreprises du Médicaments, syndicat professionnel de l'industrie pharmaceutique française) faisant suite à la publication du rapport « Bioproduction 2008 ». En effet, ce rapport mentionne la nécessité pour la compétitivité à venir des acteurs français de la pharma/biopharma/biotech de développer des formations pratiques aux BPF c'est-à-dire exactement l'objectif poursuivi par les acteurs du pôle dans la création du CEFBIOP.

L'objet de ce projet est la création d'un Centre Européen de Formation à la Bioproduction dans lequel les stagiaires seront mis en situation dans un environnement répondant aux BPF et doté d'équipements industriels. Ils apprendront l'enchaînement des comportements à adopter. Ils acquerront les réflexes nécessaires en condition normale et en cas de déviation du protocole. Quelle que soit la tâche à effectuer, les stagiaires seront capables de tracer tous les événements susceptibles d'impacter la qualité du produit. Cette formation s'adressera essentiellement à des salariés en formation continue et, plus accessoirement, à des étudiants dans le cadre de leur formation initiale.

A l'issue de cette formation, un stagiaire aura une perception globale de la qualité à mettre en œuvre depuis la sélection des fournisseurs de matières premières à la libération des lots. Cette qualité repose autant sur la connaissance des textes réglementaires que sur un enchaînement de comportements adaptés (par exemple, entrée en Salle Blanche, sans bijou, maquillage...) et une traçabilité de toutes les étapes.

C. Le cluster du Quartier de la création

La métropole nantaise a su faire de la culture un outil fondamental de la cohésion sociale, du développement économique et de la réussite de son territoire. Après plus de 20 ans d'une politique culturelle volontariste (avec la Folle Journée, Royal de Luxe, Estuaire, le Château des Ducs,

Scopitone, les Machines de l'île, etc.), Nantes est aujourd'hui dotée d'un solide réseau d'institutions culturelles, d'un mouvement associatif important, de la présence de créateurs de renom et d'une multitude d'entreprises. Cette richesse a contribué à l'émergence d'un contexte propice à l'innovation et à une économie des industries créatives.

Le secteur des industries créatives rassemble les entreprises de l'audiovisuel, des médias, de l'édition, de l'architecture, du design, des logiciels interactifs de loisir ou des arts visuels. Le secteur créatif privilégie ainsi toutes les industries portées par la créativité individuelle et le talent, susceptibles de générer de la croissance et de l'emploi, en créant et en exploitant de la propriété intellectuelle. Ce domaine connaît une croissance forte en Europe, de l'ordre de 10% par an, et emploie près de 6 millions de personnes en Europe (sources Eurostat).

Le projet du Quartier de la création est au service d'une ambition forte : faire émerger un pôle d'excellence européen sur les industries créatives et culturelles, orienté sur les modes de vie et l'éco-conception/éco-design. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles formes d'activités et de contribuer à l'émergence d'un modèle de croissance innovant, issu de la rencontre entre artistes, chercheurs, étudiants, entrepreneurs... et fondés sur la transdisciplinarité

D. Le soutien des PME-PMI à la création directe d'emplois en parallèle à Atlantique Initiatives Développement (AID)

L'AID (Atlantique Initiatives Développement) est un fonds constitué en 2005 auquel abondent :

- plusieurs grands groupes de Loire Atlantique : Alcatel Lucent, Altadis, EADS Développement, STX Europe, Total, Malakoff Médéric
- des banques : CIC Banque CIO-BRO, Crédit Agricole, Banque Populaire Atlantique, Banque Tarnaud
- les principales collectivités et agences de développement économique locales : CARENE St-Nazaire, Nantes Métropole, Cap Atlantique, CCI Nantes-St Nazaire, CIL Saint Nazaire,...

Les partenaires et participants techniques :

- OSEO,
- Atlanpole,
- Expert-comptable, avocat...

Sa vocation est de soutenir les PME dans leurs projets de développement (diversification, modernisation, innovation, exportation, action marketing, ...)

L'originalité d'AID est d'apporter aux entreprises un double accompagnement :

- une avance remboursable de 15 à 40 K€ à taux zéro pour le co-financement (Banques),
- un apport en compétences ou mise à disposition de moyens ou d'équipements grâce aux membres du comité (grandes entreprises, expert comptable, avocat, consulaires, réseau des écoles et universités, ...)

Ce dispositif fonctionne grâce à un Comité d'engagement réunissant l'ensemble des contributeurs à AID. Représenté au Comité d'engagement de l'AID, l'État dispose d'une voix pour décider l'attribution d'une avance remboursable.

En cas d'accord du Comité d'engagement, à partir de la même instruction du dossier, l'État décide d'accorder ou non une subvention FRED pour aide à la création d'emploi direct ou au maintien de l'emploi.

L'État établira alors une convention d'attribution de subvention à la PME-PMI uniquement fondée sur la création ou le maintien d'emploi. L'aide accordée sera conforme à la convention FRED du 5 mai 2010. La moyenne recherchée des aides accordées sera de 24 000 € par entreprise. Le contrôle des emplois réellement créés ou maintenus sera assuré par l'UT 44 de la DIRECCTE.

III. FICHES ACTIONS

INTITULE DU PROJET																																									
Fiche action n° A-1 Avance de phase PLR	Etude préalable à l'aménagement du quartier Mellinet à Nantes en nouveau quartier urbain en avance de phase du PLR																																								
<p>Le quartier Mellinet à Nantes, libéré au 1^{er} juillet 2010 par le ministère de la défense, est une emprise d'environ 14 ha. Incérée dans un environnement urbain dense, la vocation naturelle de cette emprise est de devenir à terme un nouveau quartier de Ville. Hormis l'île de Nantes (350 ha), la libération d'une telle superficie au cœur de l'agglomération nantaise n'aura pas d'équivalent à moyen terme.</p> <p>La ville de Nantes par délibération du 8 octobre 2009 a institué un périmètre d'étude sur cette emprise, afin de préserver l'évolution du secteur pour une durée de 10 ans et d'élaborer un schéma directeur.</p>																																									
<p>L'étude envisagée se déroulera en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic, état des lieux exhaustif du quartier et de son environnement urbain de proximité, notamment des bâtiments et des réseaux, mais aussi d'accessibilité et de desserte (transports en communs, voiries d'accès) permettant de caractériser les différentes composantes du site et des possibilités d'intégration au sein de son environnement proche, - la formulation de plusieurs scénarii différenciés de programme d'aménagement (démographique et peuplement, habitats et produits « logements » proposés, activités économiques et de services proposées), impacts sur les secteurs avoisinants, évaluation financière de chacun des scénarii proposés, <p>la proposition d'un schéma directeur pour le scénario retenu par la maîtrise d'ouvrage, préconisant le dispositif opérationnel à mettre en place (éléments à conserver, maillage de déplacement au sein du site et accessibilité, équipements publics et espaces publics à créer, phasage et échéancier de réalisation, chiffrage).</p>																																									
<p>A l'issue de la première phase de l'étude, les négociations entre l'Etat et la collectivité territoriale au sujet de la cession du site pourront démarrer</p> <p>Définition conjointe des modalités de gardiennage du site afin de garantir la sécurité et de limiter les risques de détériorations ou d'occupation sauvage</p>																																									
Ville de Nantes																																									
Etat Nantes Métropole																																									
Mai 2010																																									
Septembre 2011																																									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant (€)</th> <th>Montant (€)</th> <th>Montant (€)</th> <th>%</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Etat (€)</th> <th>Nantes Métropole</th> <th>Etat (€)</th> <th>Nantes Métropole</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostic</td> <td>60 000</td> <td>Etat (FRED - PLR)</td> <td>48 000</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Nantes Métropole</td> <td>12 000</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Scénarii d'aménagement</td> <td>30 000</td> <td>Etat (FRED - PLR)</td> <td>24 000</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Nantes Métropole</td> <td>6 000</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>Schéma directeur</td> <td>50 000</td> <td>Etat (FRED - PLR)</td> <td>40 000</td> <td>80 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Nantes Métropole</td> <td>10 000</td> <td>20 %</td> </tr> </tbody> </table>		Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	%		Etat (€)	Nantes Métropole	Etat (€)	Nantes Métropole	Diagnostic	60 000	Etat (FRED - PLR)	48 000	80 %			Nantes Métropole	12 000	20 %	Scénarii d'aménagement	30 000	Etat (FRED - PLR)	24 000	80 %			Nantes Métropole	6 000	20 %	Schéma directeur	50 000	Etat (FRED - PLR)	40 000	80 %			Nantes Métropole	10 000	20 %
	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	%																																					
	Etat (€)	Nantes Métropole	Etat (€)	Nantes Métropole																																					
Diagnostic	60 000	Etat (FRED - PLR)	48 000	80 %																																					
		Nantes Métropole	12 000	20 %																																					
Scénarii d'aménagement	30 000	Etat (FRED - PLR)	24 000	80 %																																					
		Nantes Métropole	6 000	20 %																																					
Schéma directeur	50 000	Etat (FRED - PLR)	40 000	80 %																																					
		Nantes Métropole	10 000	20 %																																					

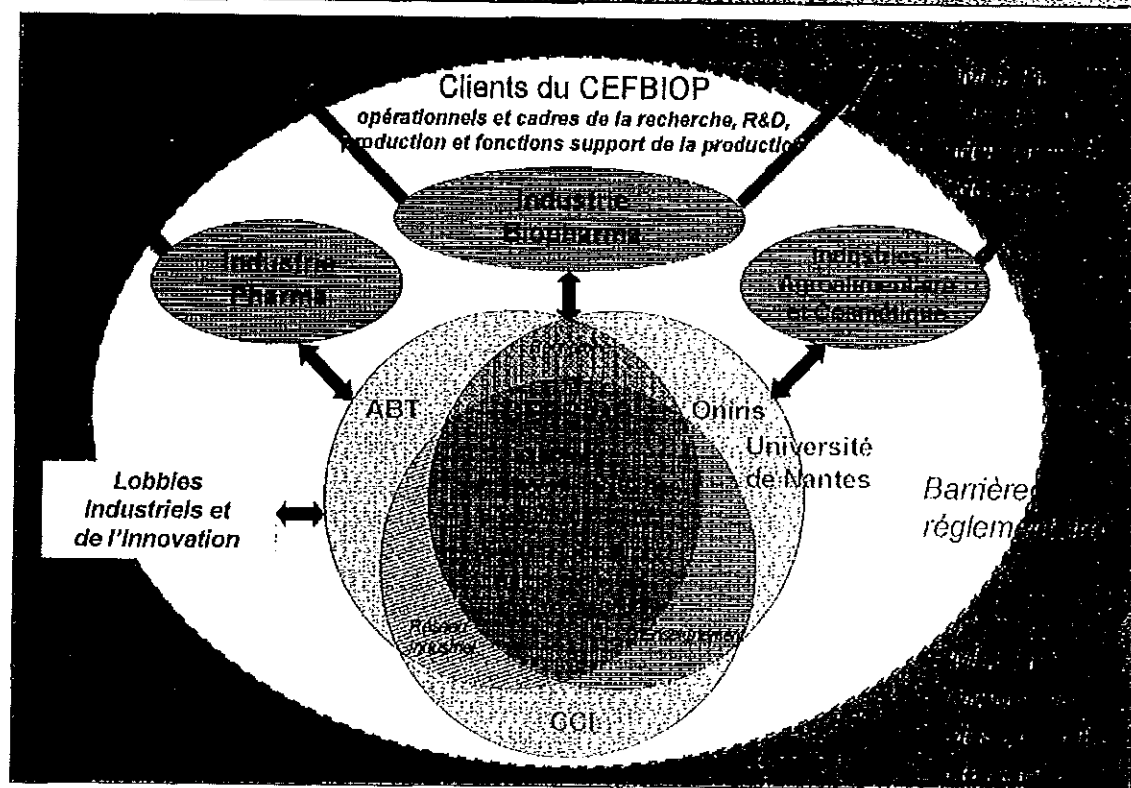
TOTAL	140 000	Etat (FRED – PLR)	112 000	80 %
		Nantes Métropole	28 000	20 %
Cession du quartier Mellinet à Nantes-Métropole par l'Etat				

Fiche action n°B-1	<p style="text-align: center;">INTITULE DU PROJET</p> <p style="text-align: center;">Centre européen de formation à la bioproduction</p>
<p>En 2007, des industriels du Pôle ont fait le constat d'une difficulté à recruter du personnel qualifié en bioproduction en particulier maîtrisant l'environnement soumis aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF). Ces industriels se voient dans ce contexte, contraints à recruter chez leurs concurrents, alternativement, à convertir des techniciens d'autres secteurs (agroalimentaire par exemple) à la bioproduction. Cette dernière solution nécessite un effort de formation interne considérable, retardant le moment où ce personnel est opérationnel.</p> <p>Compte tenu de l'intérêt partagé des acteurs du pôle pour mettre en place une formation dédiée à la bioproduction, une décision du Conseil d'Administration est prise de façon à débiter une étude de faisabilité sur ce thème.</p> <p>Pour ce faire, un groupe de travail ainsi qu'un comité de pilotage du projet ont dès lors été mis en place.</p> <p>L'étude de faisabilité du projet au sein du pôle a été largement encouragée par les recommandations du Leem (Les Entreprises du Médicaments, syndicat professionnel de l'industrie pharmaceutique française) faisant suite à la publication du rapport « Bioproduction 2008 ». En effet, ce rapport mentionne la nécessité pour la compétitivité à venir des acteurs français de la pharma/biopharma/biotech de développer des formations pratiques aux BPF c'est-à-dire exactement l'objectif poursuivi par les acteurs du pôle dans la création du CEFBIOP.</p> <p>Le projet a été présenté mi-2009 au Conseil d'Administration du Leem Biotech. Par la suite, ce projet a également fait l'objet d'une lettre de soutien officielle du Leem Biotech. Une collaboration plus étroite avec le Leem Biotech devrait être mise en place très prochainement.</p> <p><u>Enjeux du projet pour le pôle Atlanpole Biotherapies</u></p> <p>Le pôle, dénommé « Biotherapies » à sa création en 2005, affiche naturellement un axe stratégique transversal « Bioproduction ». Cet axe repose aujourd'hui sur un tissu d'acteurs reconnus pour la qualité et la diversité de leur expertise couvrant les techniques de production de protéines recombinantes, d'anticorps, de cellules, de vaccins. Le développement des structures membres du pôle repose en partie sur leur capacité à recruter des personnels compétents scientifiquement et techniquement. Ceci comprend la maîtrise de l'environnement BPF. Actuellement, cela est par exemple vrai pour des acteurs tels que Vivalis, Clean Cells, l'UTCG, l'EFS, l'ABG, Algenics, Biomatlante...</p> <p>D'une manière plus générale, tout porteur de projet de création d'entreprise bénéficierait à connaître au plus tôt les contraintes réglementaires afin de les intégrer dès la construction du business plan afin de mettre en œuvre la qualité dès le développement amont des produits. En effet, la non prise en compte précoce des contraintes réglementaires est susceptible d'impacter à plusieurs titres le projet : à la fois en terme de temps d'accès au marché (retard à l'étape de la R&D qui doit éventuellement être révisée) et en terme de perte de valeur lors du transfert vers un grand compte ou de la mise sur le marché (durée d'exploitation sous brevet raccourcie). Autrement dit, la connaissance de la réglementation constitue un enjeu de compétitivité pour les jeunes pousses et au-delà, la méconnaissance de la réglementation peut même mettre en péril le projet de création.</p> <p>Les personnes concernées par une formation aux BPF sont donc autant les personnels techniques de R&D, Production, Qualité des entreprises de la filière (des grands comptes aux PME / start-up) que les chercheurs / docteurs / ingénieurs ayant un projet de valorisation.</p> <p>De même, les plateformes académiques, aujourd'hui dans une démarche d'ouverture pour des prestations industrielles, pourraient pour certaines, bénéficier d'un saut qualitatif en formant leur personnel aux BPF.</p> <p>Enfin, après avoir évoqué le bénéfice à attendre d'une formation aux BPF pour le tissu académique, clinique et industriel du pôle, il paraît intéressant de mentionner l'impact pour le tissu enseignement supérieur. Cet établissement de formation pourrait conférer un caractère différenciant intéressant aux</p>	

structures universitaires du pôle qui souhaiteraient répondre à l'appel « Initiatives d'excellence » s'inscrivant dans le grand emprunt. De façon plus modeste, ce projet permet à Oniris et l'Université de Nantes d'être encore mieux connectées au milieu industriel, au bénéfice, entre autres, des étudiants s'orientant vers l'industrie (bio)pharmaceutique. Ceux-ci auront en effet été sensibilisés à un environnement très procéduré ce qui constitue au niveau du CV « un plus » intéressant aux yeux d'un recruteur.

En plus d'une compétitivité accrue des acteurs du pôle, la création du CEFBIOP, constitue un outil de notoriété non négligeable. Tout d'abord en tant qu'établissement pionnier sur ce type de formation, il renforce l'image d'un pôle qui se positionne sur des technologies d'avant-garde. Ensuite, la promotion à attendre par l'effet de réseau semble étendue :

- diaspora des étudiants à l'échelle européenne ad minima
- connaissance de terrain du pôle par les grands comptes
- partenariats établis entre équipementiers et CEFBIOP
- renforcement du partenariat avec les bioclusters européens



L'objet de ce projet est la création d'un Centre Européen de Formation à la Bioproduction dans lequel les stagiaires vont être mis en situation dans un environnement répondant aux BPF et doté d'équipements industriels. Ils apprendront l'enchaînement des comportements à adopter. Ils acquerront les réflexes nécessaires en condition normale et en cas de déviation du protocole. Quelle que soit la tâche à effectuer, les stagiaires seront capables de tracer tous les événements susceptibles d'impacter la qualité du produit. Cette formation s'adressera essentiellement à des salariés en formation continue et, plus accessoirement, à des étudiants dans le cadre de leur formation initiale.

À l'issue de cette formation, un stagiaire aura une perception globale de la qualité à mettre en œuvre depuis la sélection des fournisseurs de matières premières à la libération des lots. Cette qualité repose autant sur la connaissance des textes réglementaires que sur un enchaînement de comportements adaptés (par exemple, entrée en Salle Blanche, sans bijou, maquillage...) et une traçabilité de toutes les étapes.

Les industriels ciblés sont en priorité ceux du secteur biopharma pour lequel le référentiel réglementaire est le plus exigeant dans le domaine des produits de santé. Aussi, notre offre de

formation intéressera d'autres secteurs pour lesquels les exigences sont moindres. Nous ciblerons ainsi des besoins en formation émanant de l'industrie du médicament chimique traditionnel, des produits agro alimentaires et cosmétiques pour lesquels l'état réglementaire se resserre. Au sein de ces 3 secteurs industriels, des structures de taille allant de la start-up au grand groupe pourraient être clients du CEFBIOP.

Notons au passage que l'offre de formation s'adresse non seulement aux personnels en charge de la production (cadres et opérateurs) mais aussi aux fonctions support de la production et de la R&D. De plus, cette formation intéressera également tous les personnels techniques de la recherche académique.

Oniris

Les partenaires opérationnels et leur contribution au projet :

- Oniris : porteur juridique (contribution financière)
- Université de Nantes : contribution financière
- Atlanpole Biotherapies : personnel accompagnant le projet + président et vice président Olivier Boisteau (dirigeant de Clean Cells) et Franck Grimaud (dirigeant de Vivalis) dans le comité d'orientation + participation des experts industriels du pôle à la conception et animation des formations
- CCI Nantes Saint Nazaire (conseil)

> Coordination administrative : Oniris, JM Patry

> Coordination opérationnelle : Atlanpole Biotherapies, R. Bihan

Partenaires financiers :

Etat (présente sollicitation)

Région Pays de la Loire (accord de principe)

Nantes Métropole (accord de principe) (aide au fonctionnement)

FEDER (demande à réaliser)

Démarrage officiel dès/en cas d'accord de financement par l'Etat en mars 2011

Démarrage de l'activité de formation automne 2011

Le délai de mise en activité est lié au déroulement des appels d'offre et au temps nécessaire pour l'aménagement des locaux soient environ 6 mois

Investissements	Montant (K€)	Partenaire	Montant (K€)	%
Investissements CEFBIOP travaux de réaménagement (env. 275 K€) et équipements (env. 875 K€)	1 150 000	Europe (FEDER)	250 000	21 %
		Etat (FRED)	400 000	35 %
		Région Pays de la Loire	400 000	35 %
		Autofinancement	100 000	9 %

Création de 5 emplois directs

Les leviers du projet sur la filière peuvent être synthétisés autour des quatre points suivants :

- 1/Le projet rassemble les compétences et bénéficie à toutes catégories d'acteurs du pôle
- 2/ Contribution à l'accélération de la croissance endogène du pôle

- 3/ Renforcement de la notoriété/visibilité de la filière régionale biotech/santé
4/ Contribution à l'accélération de la croissance exogène du pôle

Synergies avec d'autres dispositifs ou actions déjà existants :

Le projet CEFBIOP est en synergie avec l'ensemble des actions du pôle dont le rôle est de faciliter la croissance de ses acteurs. Pour ne citer qu'un seul exemple d'actualité, le CEFBIOP est connecté au projet d'IHU nantais « sciences de la transplantation et immunotherapies » (greffe d'organes, de tissus, de cellules, de gènes) (élément de 2^e cercle). Le CEFBIOP est en effet de nature à renforcer le tissu « recherche biomédicale » du pôle, déjà assez dense et en forte croissance depuis les 15 dernières années (environ 1000 chercheurs en région PdL). Ce tissu académique est particulièrement dynamique en matière de valorisation. Ainsi la plupart des entreprises de biotech du pôle sont issues des laboratoires locaux. Atlanpole, en tant que technopole/incubateur est d'ailleurs reconnue pour son activité d'accompagnement à la création d'entreprises de biotech.

Fiche action n°C-1	INTITULE DU PROJET Cluster du Quartier de la création
<i>Diagnostic - constat</i>	
<p>La métropole nantaise a su faire de la culture un outil fondamental de la cohésion sociale, du développement économique et de la réussite de son territoire. Après plus de 20 ans d'une politique culturelle volontariste (avec la Folle Journée, Royal de Luxe, Estuaire, le Château des Ducs, Scopitonc, les Machines de l'île, etc.), Nantes est aujourd'hui dotée d'un solide réseau d'institutions culturelles, d'un mouvement associatif important, de la présence de créateurs de renom et d'une multitude d'entreprises. Cette richesse a contribué à l'émergence d'un contexte propice à l'innovation et à une économie des industries créatives.</p> <p>Le secteur des industries créatives rassemble les entreprises de l'audiovisuel, des médias, de l'édition, de l'architecture, du design, des logiciels interactifs de loisir ou des arts visuels. Le secteur créatif privilégie ainsi toutes les industries portées par la créativité individuelle et le talent, susceptibles de générer de la croissance et de l'emploi, en créant et en exploitant de la propriété intellectuelle. Ce domaine connaît une croissance forte en Europe, de l'ordre de 10% par an, et emploie près de 6 millions de personnes en Europe (sources Eurostat).</p> <p>Le projet du Quartier de la création est au service d'une ambition forte : faire émerger un pôle d'excellence européen sur les industries créatives et culturelles, orienté sur les modes de vie et l'éco-conception/éco-design. Il s'agit de favoriser le développement de nouvelles formes d'activités et de contribuer à l'émergence d'un modèle de croissance innovant, issus de la rencontre entre artistes, chercheurs, étudiants, entrepreneurs... et fondés sur la transdisciplinarité.</p> <p>Avec le projet de Quartier de la création sur l'île de Nantes, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'émergence d'un pôle de médiation et de diffusion des savoirs culturels, scientifiques et techniques de référence • Promouvoir de nouvelles formes d'activités et contribuer ainsi à l'émergence d'un nouveau modèle de croissance, issus de la rencontre entre artistes, chercheurs, étudiants, entrepreneurs... • Faire émerger une nouvelle filière de développement économique au carrefour de la culture, du savoir et des technologies • Enrichir le potentiel d'attractivité internationale de la métropole nantaise <p>Architecture, design, communication, médias, culture, droit, nouvelles technologies... plus de 50 acteurs des industries créatives ont déjà trouvé leur place dans ce quartier..</p>	
<i>Descriptif de l'action</i>	
<p>Dans le cadre du pilotage général de Nantes Métropole, le projet Quartier de la Création comprend 2 axes principaux.</p> <p><u>1. Le volet urbain et immobilier</u></p> <p>Le Quartier de la création s'inscrit dans le vaste programme de rénovation urbaine de l'île de Nantes, qui organise un ensemble d'opérations autonomes mais connectées.</p> <p>La réhabilitation des halles Alstom constitue le cœur du projet du Quartier de la création. Leur transformation, avec l'arrivée de l'École supérieure des Beaux arts de Nantes Métropole (Esbanm) et la constitution des pôles de recherche, de valorisation et de médiation, apporte les fonctions stratégiques essentielles au développement du projet de Quartier de la création. Les halles Alstom seront également le carrefour du futur réseau des industries créatives et culturelles, qui doit se constituer à l'échelle régionale. Leur transformation, dont la programmation est en cours, devrait regrouper sur environ 20 000 m² de SHON :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des lieux d'enseignement et de formation, • des lieux dédiés à la recherche, 	

- des lieux de valorisation économique,
- des lieux de médiation, de débats et de confrontation,
- des espaces de socialisation, le futur équipement étant largement ouvert au public.

2. Le volet économique, recherche et enseignement supérieur

Ce volet porte sur quatre axes prioritaires : valorisation économique, enseignement supérieur et recherche, médiation culturelle, scientifique et technique et positionnement international. Le cluster du Quartier de la création s'appuie sur des composantes préexistantes sur le territoire et présentant des potentiels de développement, en lien notamment avec les filières économiques traditionnelles (innovation par la créativité). Chacun des quatre axes est développé en partenariat étroit avec les partenaires du projet : Etat, Région, Département, Ville, Carène, CCI, Chambre de métiers, Université, etc...

Les résultats escomptés sur chacun de ces axes sont les suivants :

- Valorisation économique
 - Développer le dispositif d'animation du réseau d'entreprises existantes, principalement constitué de TPE et PME.
 - Mettre en place un dispositif de soutien aux entreprises. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la mise en place depuis 2007 du centre de ressources « Nantes Création » au profit des entreprises culturelles.
 - Encourager les projets collaboratifs réunissant entreprises, créatifs, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, dans la perspective de nouveaux débouchés ; en lien avec Atlanpole.
- Enseignement supérieur & Recherche
 - Favoriser l'émergence et le développement d'un pôle de recherche européen en lien avec les industries créatives. Ce travail est piloté par l'Université de Nantes.
 - Contribuer à la structuration d'une offre de formation et de qualification globale de haut niveau, en favorisant les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur présents sur le territoire.
 - Promouvoir la mise en place de formations spécifiques et la dispense de diplômes de référence en co-habilitation.
- Médiation culturelle, scientifique et technique
 - Une étude de besoins est en cours (restitution en novembre 2010) afin de définir les choix en matière de positionnement et de programmation, en coopération étroite avec les opérateurs présents sur le territoire.
- Promotion et action à l'international
 - Une stratégie de marque et de communication spécifique sera définie afin de promouvoir le Quartier de la création à l'échelle locale, nationale et européenne.
 - Il s'agit de positionner le cluster comme l'un des premiers pôles européens de référence dans le champ des industries créatives, s'appuyant notamment sur les résultats du projet ECCE Innovation, la participation aux principaux réseaux européens et le renforcement des partenariats des acteurs du cluster à l'international.

La subvention doit permettre le démarrage du cluster dès 2011 et assurer la mise en place et le fonctionnement de la structure sur trois ans.

Elle se décompose :

- investissements (agencements intérieurs) : 300 Keuros
- frais de fonctionnement courant : 825 Keuros
- plan d'action : 650 Keuros par an soit : 1690 Keuros sur la période.

A l'horizon 2015, le cluster créatif réunira près de 4 000 étudiants, 100 enseignants chercheurs et plus de 1 000 emplois directs et indirects sur l'île de Nantes, et s'inscrira pleinement dans le contexte international.

Des écoles ouvrent sur l'île : Ecole d'Architecture, Pôle des Arts Graphiques, Sciences Com, Ecole des Beaux Arts, CinéCréatis, etc.

Des entreprises créatives, telles que des agences de communication et cabinets d'architectes, se sont

implantées sur l'île de Nantes depuis plusieurs années. La halle Alstom compte 50 entreprises soit 250 personnes. Suivent le Groupe Coupechoux, Moswo, etc...

Parallèlement, les entreprises « classiques » intègrent des professions créatives (designers, graphistes, etc...)

Impact sur la filière :

Les actions du cluster du Quartier de la création permettront de renforcer le positionnement du territoire en tant que pôle de référence sur le champ des industries culturelles et créatives, à l'échelle nationale et européenne. Les acteurs du cluster, qu'il s'agisse des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des créatifs ou des entreprises, bénéficieront directement de ce rayonnement.

De plus, les outils et services collaboratifs développés au sein du cluster contribueront à améliorer l'efficacité de la filière et permettront aux acteurs du cluster d'envisager de nouvelles perspectives de développement (soutien aux projets collaboratifs, outils mutualisés, développement international, etc.). Le développement de projets collaboratifs ESR/entreprises conduira à la création de produits innovants qui tireront la croissance et l'emploi.

L'attractivité du territoire en sera renforcée.

Synergies avec d'autres dispositifs ou actions déjà existants : pôles de compétitivité (Images & Réseaux, Végépolys, Enfant, ID4Car, etc.), soutien de la Région Pays de la Loire au design

SPL SAMOA

Etat

Nantes Métropole

Ville de Nantes

01/01/2011

31/12/2013

Principaux postes de dépenses	Montant HT (€)	Ressources	Montant HT (€)	%
Investissements (agencement intérieur)	300 000 €	Etat (FNADT)	240 000 €	80%
		Autofinancement SPL	60 000 €	20%
Fonctionnement	825 000 €	Etat (FNADT)	260 000 €	31%
		Autofinancement SPL	565 000 €	69%
Plan d'action	1 690 000 €	Divers (collectivités territoriales et organismes publics)	1 690 000€	100%
Montant total	2 815 000 €	ETAT (FNADT)	500 000 €	18, %
		Autofinancement SPL	625 000 €	22, %
		Divers collectivités	1 690 000€	60, %

Fiche action n°D-1	INTITULE DU PROJET Aide directe à la création d'emploi basé sur le dispositif d'Atlantique Initiatives Développement (AID)
<p>L'AID (Atlantique Initiatives Développement) est un fonds constitué en 2005 auquel abondent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plusieurs grands groupes de Loire Atlantique : Alcatel Lucent, Altadis, EADS Développement, STX Europe, Total, Malakoff Médéric • des banques : CIC Banque CIO-BRO, Crédit Agricole, Banque Populaire Atlantique, Banque Tarncaud • les principales collectivités et agences de développement économique locales : CARENE St-Nazaire, Nantes Métropole, Cap Atlantique, CCI Nantes-St Nazaire, CIL Saint Nazaire,... <p>Les partenaires et participants techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OSEO, • Atlanpole, • Expert-comptable, avocat... <p>Sa vocation est de soutenir les PME-PMI dans leurs projets de développement (diversification, modernisation, innovation, exportation, action marketing...)</p> <p>Depuis sa création l'AID accompagné 83 entreprises pour un engagement de l'ordre de 2,6 M€.</p> <p>L'originalité d'AID est d'apporter aux entreprises un double accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une avance remboursable de 15 à 40 K€ à taux zéro pour le co-financement (Banques), • un apport en compétences ou mise à disposition de moyens ou d'équipements grâce aux membres du comité (grandes entreprises, expert comptable, avocat, consulaires, réseau des écoles et universités, ...) <p>Ce dispositif pourrait être complété utilement par un dispositif parallèle de subventionnement à la création directe d'emploi, ce qui permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'inciter les PME-PMI à l'embauche de personnels en CDI, limitant ainsi le recours à la main d'œuvre temporaire, • de conforter le dispositif en augmentant le volume global des aides permises 	
<p>Représenté au Comité d'engagement de l'AID, l'Etat dispose d'une voix pour décider l'attribution d'une avance remboursable.</p> <p>En cas d'accord du Comité d'engagement, à partir de la même instruction du dossier, l'Etat décidera d'accorder ou non une subvention FRED pour aide à la création d'emploi direct ou maintien.</p> <p>L'Etat établira alors une convention d'attribution de subvention à la PME-PMI uniquement fondée sur la création ou le maintien d'emploi. L'aide accordée sera conforme à la convention FRED du 5 mai 2010. La moyenne recherchée des aides accordées sera de 24 000 € par entreprise. Le contrôle des emplois réellement créés sera assuré par l'UT 44 de la DIRECCTE.</p>	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer annuellement 75 emplois, • créer ou maintenir au total 225 emplois sur 3 ans 	
<p>PME-PMI sélectionnées</p>	
<p>Etat</p>	
<p>Nota : les partenaires de l'AID consacrent environ 2 M€ à cette action</p>	

01/05/2011				
30/04/2014				
Aide directe à la création ou au maintien d'emplois	488 000	Etat (FRED - PLR)	488 000	100 %